

LE TRI DU VERRE

Uniquement les emballages en verre !

QUELS SONT LES VERRES RECYCLABLES ?

Pots, bocaux, bouteilles, flacons : **tous les emballages en verre** sont recyclables ! Emmenez-les dans les conteneurs dédiés même les plus petits comme les pots d'aromates ou les pots de crème dessert.

Ces bons gestes ont un impact écologique mais aussi économique : **le verre d'emballage est recyclable à 100 % et indéfiniment !**



©Citeo/Jean-Michel de Forcville, Fotolia



CONSEIL

Il faut simplement bien les vider, inutile de les laver ou de les rincer.

ATTENTION !

Les autres types de verre, qui ne sont pas des emballages, ne vont pas dans ce conteneur. La vaisselle doit être déposée dans le sac d'ordures ménagères ou bien en déchèterie dans la benne gravats. Les ampoules, les miroirs et les pots en terre vont également en déchèterie.

Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage lors du recyclage.

Renseignements : SEROC au 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

